



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : FIXATION DES PARTICIPATIONS FAMILIALES 2022 DES CLASSES DE DECOUVERTE D'HIVER ET DE PRINTEMPS **DÉCISION N° DM-21-365**
EN DATE DU 19 OCTOBRE 2021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-21-436 en date du 15 septembre 2021 portant délégation de fonction à Madame Odile SEURET dans les fonctions relatives à l'enfance ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2021 portant modification de la structure du quotient familial applicable notamment aux séjours de vacances et aux sorties scolaires avec et sans hébergement ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la participation des familles pour les classes de découverte d'hiver et de printemps 2022 organisées par la ville de Vincennes ;

D É C I D E

DE FIXER la participation des familles pour les classes de découverte d'hiver qui se dérouleront du 11 au 21 janvier 2022 et du 25 janvier au 4 février 2022 :

TRANCHES	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	NV
Montant total pour le séjour	81 €	100 €	125 €	150 €	208 €	231 €	260 €	295 €	332 €	343 €	414 €

DE FIXER la participation des familles pour les classes de découverte du printemps qui se dérouleront du 11 au 20 mai 2022 et du 8 au 17 juin 2022 :

TRANCHES	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	NV
Montant total pour le séjour	81 €	96 €	121 €	145 €	188 €	202 €	228 €	256 €	283 €	293 €	303 €

D'INSCRIRE cette recette au budget communal au chapitre et article correspondants.

L'Adjointe au maire chargée de l'enfance

Signé

Odile SÉGURET
Pour extrait conforme,

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211019-Imc1H8949H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/10/2021
Date de Publication : 19/10/2021